

Sur les 2 ans passés, le SICTAME a impulsé nombre des actions de votre CE

- Une proportion accrue de bénéficiaires des prestations du CE et une gestion équilibrée :

- en 2003-2004, 48% d'ouvrants droit bénéficiaient de ces activités ; en 2006, ce pourcentage s'élève à 65% !
- pour les activités subventionnées soumises à plafond, ce plafond est passé de 900 / 2100 € à 2000 / 4000 € ;
- pour les activités soumises au Quotient Annuel Familial (QAF), les taux de subvention sont passés de 30 / 70% à 40 / 80%, conciliant ainsi l'équité avec une meilleure attractivité ;
- une communication améliorée avec un site Internet, et une nouvelle version prévue pour mi-juillet 2007, ainsi qu'un nouveau journal présentant les personnes et les activités du CE ;
- en 2004, le CE dégagait un excédent récurrent de plus de 1 million d'Euros, révélant ainsi une offre alors inadaptée ou insuffisante. En 2006, l'excédent récurrent n'est plus que de 0,1 million et est essentiellement causé par de bas coûts de fonctionnement, montrant ainsi notre préoccupation pour que les salariés bénéficient au maximum des ressources du CE.

- Une offre diversifiée : quelques exemples

- Pour les Voyages

- o le nombre de bénéficiaires des prestations voyages (Liberté, Groupe, Week-ends), qui avait déjà doublé entre 2003 et 2004, a encore crû de 40% entre 2004 et 2006 ;
- o les tickets SNCF (même si la SNCF a parfois eu du mal à répondre à la forte demande);
- o le Forum Voyages qui assure une totale transparence
 - dans l'attribution des lots offerts par les agences (certains promettent de les supprimer alors que c'est une pratique classique des voyagistes, serait-ce pour mieux se les accaparer ?)
 - dans la sélection des destinations retenues annuellement

- Pour la Culture

- o Chèques Lire et Chèques Culture ;
- o Sorties et Week-ends culturels ;
- o Plus d'événements périodiques de qualité à la Tour.

- Malgré de nombreuses difficultés, la restructuration progressive du patrimoine immobilier :

- vente des appartements dont la fréquentation et l'entretien devenaient problématiques ;
- vente de 2 des 3 maisons familiales / centre de vacances dont votre CE est co-proprétaire ;
- première étape de la rénovation de la Croix Valmer (Var) dont votre CE est seul propriétaire et sera désormais seul responsable ;
- une réduction, que nous poursuivons, des charges de l'ensemble de ces maisons.

Le SICTAME-UNSA continuera ses efforts et ses actions pour toujours plus élargir le champ du possible et répondre toujours mieux à vos attentes.

~~~~~  
Elargir le champ du possible n'est pas promettre sans réfléchir et tomber dans la démagogie :

**Ouvrir les Voyages Liberté au monde entier et à toutes agences** n'est guère réaliste et pose de sérieux problèmes de **responsabilités au CE** : couverture d'agences de voyages en cas de faillite, sécurité des transporteurs, pays de destination à forts risques politiques ou sanitaires, contrôle financier de l'utilisation des subventions et charge pour le personnel CE. L'ouverture des voyages Liberté se fera de manière progressive et concertée pour en assurer la pérennité.

**Promettre des chèques cadeaux** pour des événements qui ne donnent **pas droit à l'exonération URSSAF** n'est pas très rationnel et pose de multiples problèmes : la Journée de la Femme n'ouvre pas droit à exonération, alors que la Ste Catherine est exonérée !

Le CE a prévu des compléments de subvention pour les ayants droit handicapés pour les activités qu'il propose. En revanche, la **Commission Handicapés ne s'est jamais réunie** : on comprend donc qu'elle ait du mal à répondre aux attentes des ayants droits, notamment pour les **activités dédiées**, comme **handisport** par exemple.

Alors, **au moment de voter**, croyez plus en ceux dont les **actes** répondent de leur **sincérité** qu'en ceux qui promettent beaucoup et font peu ou ceux qui appellent de leurs vœux la démocratie là où elle se pratique déjà, alors qu'ils ne la pratiquent pas là où ils ont le pouvoir (CE UES Aval par exemple).